

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2018

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2018

Ordre du jour . Décision modificative sur le budget de la commune pour le FPIC, Règlement de la cantine et de la garderie, Demande d'aide financière pour l'achat de matériel informatique, Tarifs hébergement camping municipal de la vallée, Enquête publique pour la rétrocession de la voirie et équipement du Lotissement du Pré Marie, Participation des communes aux frais de l'école du Sycomore

L'an deux mille dix-huit et le dix octobre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de cette commune se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

RODRIGUES David, DOUCET Stéphane, THION André, ARRAGON Bénédicte, FAGES Guylène, LORI Sabrina, MONTIALOUX Régis, CUARTERO Michel, VALENTIN Denis, BOISSONNADE Virginie, BERTRAND Jean-Luc, BEAUCLAIR Eric, POUGET Valérie, GAZAGNE Valérie, HALLEUX Frédéric, MATHIEU Philippe

Absents excusés :, CARRILLO Christophe, DA COSTA Fabien, FAGES Luc, POELAERT Jérôme, DIVERNY Sylvie, ALDEBERT Denis, DA COSTA Francisco, ETIENNE Marc (procuration à RODRIGUES David), BOUCHARD SEGUIN Hélène (procuration à FAGES Guylène)

Madame Bénédicte ARRAGON a été désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur le Maire a ensuite ouvert la séance, et a exposé ce qui suit :

2018.059 : Demande aide pour l'acquisition de 2 postes informatiques

Monsieur le Maire expose que les deux postes informatiques du secrétariat sont anciens et doivent être remplacés. La commune peut prétendre pour cet investissement à une aide de la Région dans le cadre du dispositif FRI (Fonds Régionale d'Intervention).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- demande une aide à la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée au titre du FRI
- adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT	Recettes HT
Acquisition 2 postes informatiques avec outils bureautiques, onduleur et disque dur externe 2 164,25 €	Région (30 %) : 754,27 €
Installation : 350,00 €	Autofinancement (70%) 1 759,98 €
Total : 2 514,25 €	Total : 2 514,25 €

- autorise M. le Maire à solliciter l'aide.

2018.060 Décision modificative au budget de la commune :

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget principal de la commune concernant le Fonds de péréquation intercommunale et communale et

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2018

l'opération « achat de matériel informatique ». Il propose donc les modifications suivantes :

Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement :</u>	<u>Investissement :</u>
Article 615231 : - 2 167,00	Opération 975, article 1322 : 754,00
Article 739223 : + 2 167,00	
<u>Investissement :</u>	
Opération 975, article 2188 : + 3 000,00	
Opération 114, article 2315 : - 2 246,00	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus.

2018.061 Règlement de la cantine et de la garderie de l'école du Sycomore :

Madame Guylène FAGES présente le nouveau règlement de la cantine et de la garderie de l'école du Sycomore établi par la commission école.

Les changements par rapport à l'année dernière sont : la suppression des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et l'ajout d'une pénalité de 15 € pour tout dépassement non justifié des horaires de la garderie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal :

- décide qu'en cas de dépassement non justifié des horaires de garderie les familles devront payer une pénalité de 15 €.
- approuve le règlement présenté et ci-annexé

2018.062 Tarifs 2019 des hébergements du camping de la Vallée

Monsieur le Maire expose que la commission tourisme s'est réunie pour faire le bilan de la saison touristique du camping de la Vallée. Considérant que le camping est désormais classé en 3 étoiles et que les tarifs n'ont pas bougé depuis 2015, la commission propose d'augmenter les tarifs d'hébergements pour 2019. Plusieurs propositions d'augmentation sont proposées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Retient la proposition suivante : augmentation de 5 % (arrondi) sauf pour branchement électrique car déjà augmenté en 2018 et Mobil home n° 3 (vétuste), baisse des tarifs visiteurs et augmentation âge visiteur enfant afin de vraiment facturer et réguler l'accès à l' piscine.
- Adopte les tarifs ci-dessous qui seront appliqués à partir de 2019 :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2018

Tarifs 2019					
	Hors saison (du 15/06 au 28/08)	Inter saison (du 29/06 au 12/07)	Pleine saison (du 13/07 au 16/08)	Inter saison (du 17/08 au 30/08)	Hors saison (du 31/08 au 15/09)
Forfait 1 personne (Caravane + voiture)	6,50 €	10,50 €	11,00 €	10,50 €	6,50 €
Forfait 2 personnes (Caravane + voiture)	8,50 €	14,00 €	14,00 €	14,00 €	8,50 €
Personne supplémentaire	3,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	3,00 €
Enfant de moins de 13 ans	2,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	2,50 €
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Animal	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Visiteur Adulte	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Visiteur Enfant de moins de 14 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Branchement électrique	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Mobil Home 1 et 2	265,00 €	315,00 €	370,00 €	315,00 €	265,00 €
Mobil Home 3	200,00 €	250,00 €	300,00 €	250,00 €	200,00 €
Bengatoile	185,00 €	225,00 €	265,00 €	225,00 €	185,00 €

2018.063 Rétrocession voirie et équipements communs du lotissement « le Pré Marie »

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait accepté par délibération du 20 août 2014 la convention de rétrocession des équipements communs du lotissement du Pré Marie.

Les travaux du lotissement sont achevés depuis le 31 décembre 2016.

Aussi le Maire propose le transfert des équipements communs du lotissement dans le domaine public communal.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 318-3

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2018

Vu la convention de rétrocession concernant le permis d'aménager n° PA 04801713C0001 du 26/06/2013 modifié le 22/02/2016

➤ **Décide** de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de Banassac-Canilhac, sans indemnité, de la parcelle cadastrée section C n° 1866 à usage de voie ainsi que les équipements communs : réseaux divers (eau, assainissement, eau pluviale, basse tension, éclairage, télécom) et les espaces communs du lotissement du « Pré Marie ».

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme,

➤ **Approuve** le dossier soumis à enquête publique

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et accomplir toutes les formalités de publication, de notification nécessaires.

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

2018.064 : Extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin versant Aveyron Amont

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes Aubrac Lot Causse Tarn par délibération du 24 septembre 2018 a accepté l'adhésion au Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron amont (SMBV2A) pour les compétences liées au grand cycle de l'eau (GEMAPI et complémentaire GEMAPI) car la commune du Masegros Causses Gorges est située pour partie sur le bassin hydrologique Aveyron amont.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ne s'oppose pas à cette décision.

Participation des communes aux frais de l'école du Sycomore :

Actuellement 550 € par élève. Cette question est reportée lorsque les chiffres exacts du coût par élève seront connus.

QUESTIONS DIVERSES :

- Choix du maître d'œuvre pour la réfection du réseau AEP du Ségala, après consultation c'est le cabinet Falcon qui est retenu avec l'offre économiquement la meilleure (6 130 €).
- Choix du bureau d'études pour l'actualisation du schéma d'assainissement : CEREG pour un montant de 6 000 €
- Vente du terrain communal du Vallon d'Olt : M. Da Costa Emmanuel souhaite l'acheter pour faire des garages, le conseil décide par 11 voix pour, 6 contre et une abstention de fixer le tarif à 40 € le m².

Pour info :

Cérémonie du 11 novembre : fixée au 10 novembre à 14 heures avec l'inauguration d'une exposition dans le cadre du centenaire de l'armistice.

Elargissement de la route du Roucat : les travaux vont débuter.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2018

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 45.

date d'affichage du compte rendu : 15 octobre 2018

Numéro délibération	Objet délibération
2018.059	Demande aide pour l'acquisition de 2 postes informatiques
2018.060	Décision modificative au budget de la commune
2018.061	Règlement de la cantine et de la garderie de l'école du Sycomore
2018.062	Tarifs 2019 des hébergements du camping de la Vallée
2018.063	Rétrocession voirie et équipements communs du lotissement « le Pré Marie »
2018.064	Extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin versant Aveyron Amont

Émargements des conseillers municipaux :

ARRAGON Bénédicte	RODRIGUES David
MONTALOUX Régis	BERTRAND Jean-Luc
LORI Sabrina	CUARTERO Michel
ETIENNE Marc (procuration à RODRIGUES David)	THION André
FAGES Guylène	DOUCET Stéphane
GAZAGNE Valérie	MATHIEU Philippe
BEAUCLAIR Eric	VALENTIN Denis
POUGET Valérie	HALLEUX Frédéric
BOISSONNADE Virginie	BOUCHARD SEGUIN Hélène (procuration à FAGES Guylène)